

RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU
Du Lundi 14 Mars 2022 à 20h00
Au sein des locaux communautaires de Poix Terron

Date de convocation des conseillers : 07/03/2022

Délégués présents : Bernard BLAIMONT ; Daniel THOMAS ; Jean – Marie OUDART (En Visio - Conférence) ; Marie – France KUBIAK ; Lionel VUIBERT ; Jean – Paul DOSIERE ; Pascal MAUROY ; Bernard MAIRIEN ; Nicolas POIRET ; Yves BREDY ; Alain LAMORLETTE ; Chantal HENRIET ; Cédric PATE ; Gilles DUANT ; Didier BEGAUD ; Sébastien LAURENT ; Jean – Luc PETRE ; Thierry MERCIER ; Christian BELLOY ; Benoît DELETANG.

Absents : Guy CAMUS (excusé) ; François JUSTINE (excusé **pouvoir à Jean - Paul DOSIERE**).

Invitées :

Mélanie LESIEUR - Conseillère Départementale (présente) ; Brigitte LOIZON - Conseillère Départementale (excusée).

Ouverture de la séance par une minute de silence pour les sinistrés de la guerre en Ukraine.

Approbation du compte - rendu du Bureau du 17 Février à l'unanimité sans remarque.

PARTIE ECHANGES

1) Préparation des propositions à voter au Conseil du 7 Avril 2022

- Budgets 2022 :
 - Proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 compte tenu de la forte revalorisation des bases + 3,4% et de la situation actuelle de la forte augmentation de l'énergie et du coût de la vie pour les ménages.
 - Validation des montages financiers des actions et programme d'investissement 2022.
- Nouveau cycle de contrôle SPANC :
 - Contrôle périodique de bon fonctionnement sur 10 ans, 100 € pour installations conformes et 135 € pour les non conformes.
 - Diagnostic de vente (160 €) et majoration si non réhabilitation après vente (100% soit 320 €/an de retard).
 - Si problème salubrité (majoration de 100% soit 320 €/an de retard).
 - Consultation des communes concernées pour retrait du SPANC du SSE et de Louvergny.
- Révision aides aux associations :
 - Augmentation des taux de 10 à 15%.
 - Aides forfaitaires pour animations de moins de 1 000 €.
- Validation nouveaux sentiers, révision site internet rando - crêtes (réétudier proposition des communes sur Faissault et Ecordal).
- Report au Conseil de Juin vote sur Lignes Directrices de Gestion du Personnel et aide aux Maisons d'Assistantes Maternelles.
- Soutien financement pôle scolaire et Maison Familiale de Lucquy, programmer une aide de 70 000 € sur la dotation restante du Contrat de Territoire du Département. (Avis réservé de 4 membres).

PARTIE DELIBERATIONS

2) Convention de partenariat Chambre d'Agriculture

Le Bureau décide à l'unanimité d'engager une convention de partenariat qui se déclinera en priorité sur les thèmes suivants :

- Les enjeux liés au maintien d'une agriculture locale vivante, dynamique, durable ;
- La définition et l'accompagnement des projets territoriaux multi-acteurs ;
- L'aménagement du territoire et la préservation du foncier agricole ;
- La lutte contre les problématiques de ruissellement ;
- La gestion des cours d'eau ;
- La protection de la ressource en eau potable ;
- Le développement des circuits de proximité et l'accompagnement de stratégies alimentaires territorialisées et notamment des projets alimentaires territoriaux ;
- Le maintien et le développement de l'emploi dans les territoires ruraux, urbains et périurbains en accompagnant notamment l'installation d'agriculteurs et la transmission des exploitations agricoles ;
- L'attractivité du territoire et le vivre ensemble ;
- La préservation des paysages et de la biodiversité ;
- L'adaptation aux changements climatiques.

3) Nouvelle convention d'adhésion pour ATMO Grand est 2022-2026

Le Bureau décide à l'unanimité d'engager la convention de partenariat sur le Plan Climat pour une durée de 4 ans et de désigner Jean Marie OUDART pour le représenter au sein des diverses instances de l'association

4) Mise à disposition de la toiture de l'atelier du bâtiment du pôle d'entreprise de la Vence pour une centrale photovoltaïque

Le Bureau décide à l'unanimité de mettre à disposition la toiture et de publier un avis de publicité sur son site de manière à permettre l'expression d'un intérêt concurrent.

5) Pôle d'entreprises de Lucquy : choix du locataire et fixation du loyer d'un local bureau

Le Bureau décide à l'unanimité de retenir la candidature de Mme PITOIS VIOT infirmière.

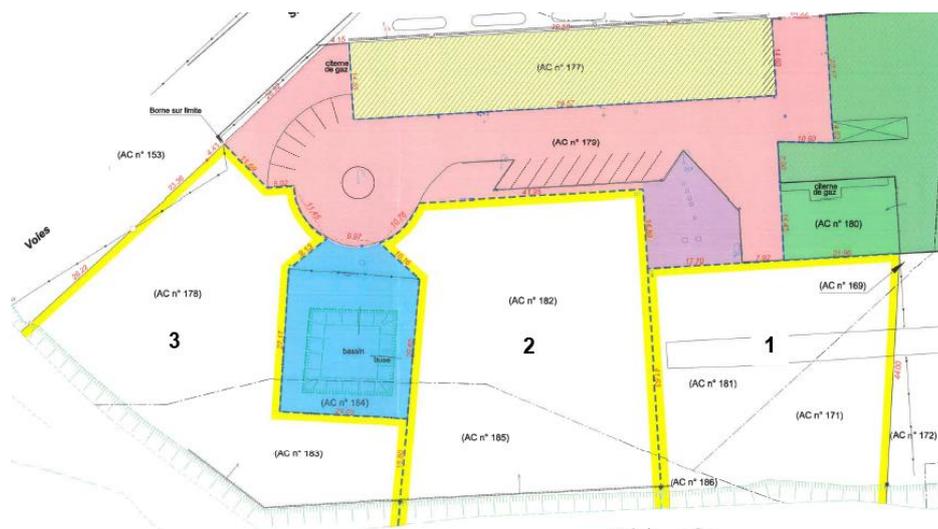
La salle de réunion deviendra le bureau 13D et le bureau 13A la salle de réunion (nécessaire aux praticiens présents déjà dans les locaux).

Le loyer de base pour ce bureau 13D est fixé à la somme de 250 € H.T. avec année 1 : 50 % du loyer de base soit 125 € H.T, année 2 : 75 % du loyer de base soit 187.50 € H.T et année 3 : 100 % du loyer de base soit 250 € H.T.

6) Pôle artisanal de Novion Porcien : fixation du loyer du local 13 B

Le Bureau décide à l'unanimité de fixer le loyer à la somme de 300 € H.T. (pour un local de 255 m² + cour de 117 m²).

7) Pôle d'entreprises de la Vence : Vente du lot 2



Le Bureau décide à l'unanimité la vente de ce lot de 2 670 m² au prix de 8 € HT/m² (25 632 € TTC) à messieurs BOURGEOIS et WAROQUIEZ (SARL TEL & COM spécialisée dans le domaine de la fibre optique, les réseaux télécom externe et interne, les alarmes et la 5G avec 9 salariés et au moins 4 techniciens supplémentaires en 2022).

8) Convention 2022 Association Culturelle Château de La Cassine

Le Bureau décide à l'unanimité d'allouer une aide de 8 000 € par convention pour le programme d'animations 2022 :

- Marché des Producteurs de Pays (tous les 3^{èmes} vendredis du mois)
- Nuit de la chouette en partenariat avec l'association RENARD – 25 mars
- Marche populaire – 3 avril
- Crime à La Cassine « l'affaire des poisons » - 13 et 14 mai
- Festival Son et Lumières « Robin des Bois » du 15 juillet au 13 août
- Ciné Cassine – 10 septembre
- Journées Européennes du Patrimoine – 17 et 18 septembre
- Tournoi de Béhourd et Marché Médiéval – 24 et 25 septembre

Sur un budget de 380 318 €.

9) Convention 2022 gestion des Multi accueils avec l'Association de Territoire Familles Rurales

Le Bureau décide à l'unanimité :

- de solder les financements 2021 suivants :

MULTI-ACCUEILS	SUVBVENTION PREVISIONNELLE	SUBVENTION VERSEE	TOTAL EXEDENTS	SOLDE
Boulzicourt	107 810 €	97 029 €	16 431.39 €	5 650.39 €
Poix Terron	98 500 €	88 650 €	29 923.32 €	20 073.32 €
Saulces Monclin	107 140 €	96 426 €	8 758.87 €	-1 955.13€
Attigny	67 200 €	60 480 €	17 747.48 €	11 037.48 €
TOTAL	380 650 €	342 585 €	72 861.06 €	À recevoir : 34 805.06 €

- d'engager la convention 2022 avec les subventions prévisionnelles suivantes :

MULTI-ACCUEIL	Subventions prévisionnelles Communauté de Communes	Subvention à recevoir du C.E.J.	Reste à charge Communauté de Communes
Boulzicourt (20 places)	111 000 €	49 394.24 €	61 605.76 €
Poix Terron (18 places)	99 500 €	48 432.02 + 5 027.35 (avenant CEJ) = 53 459.37 €	46 040.63 €
Saulces Monclin (17 places)	109 950 €	48 812.59 €	61 137.41€
Attigny (13 places)	68 950 €	32 434.46 + 24 217.73 (avenant CEJ) = 56 652.19 €	12 297.81 €
TOTAL	389 400 €	208 318.39 €	181 081.61 €

10) Subvention solde périscolaire 2021 et acompte 2022

Le Bureau décide à l'unanimité de retenir les montants des subventions suivants pour le périscolaire de l'association les P'tits Loups de la Vence à Boulzicourt :

Périscolaire 2021 (Nombre d'heures réalisées)	Subvention totale prévue	Déjà versé	SOLDE A VERSER
13 804 h	9 662,80 €	4 447,38 €	5 215,42 €

Périscolaire prev 2022 (Heures prévisionnelles)	Subvention totale prévue	ACOMPTE 60% A VERSER
13 804 h	9 662,80 €	5 797,68 €

11) Aides Accueils Collectifs de Mineurs vacances décembre 2021 et février 2022

Le Bureau retient à l'unanimité les montants des subventions suivants :

ASSOCIATIONS	Eté 2021 (nombre d'heures)	SUBVENTION (en €)
Chaumont Porcien (AMAP) déc 2021	295 h ⁽¹⁾	118 €
Chaumont Porcien (AMAP) fév	544 h ⁽¹⁾	217,60 €
Boulzicourt (Espace vie sociale) fév	1449 h ⁽¹⁾	579.60 €
Attigny fév	1 294 h ⁽¹⁾	517,60 €
Lucquy fév	625,25 ⁽¹⁾	250,10 €
Poix-Terron fév	2 951 h ⁽¹⁾	1 180,40 €
Prix les Mézières fév	524.90 h ⁽²⁾	104,98 €
	TOTAL	2 968,28 €

12) Mise à jour du plan de financement du Béguinage de Poix-Terron

Le Bureau valide à l'unanimité la mise à jour du plan de financement, au niveau de la recette Climaxion (25 128 € au lieu de 10 800 €).

13) Contrat de Territoire : actualisation demandes de subvention zones d'activités

Report à un prochain Bureau.

14) Subvention au PLIE des Ardennes pour la période 2022 à 2024

Le Bureau valide à l'unanimité l'octroi de la subvention demandée soit 0,16 €/habitant (3 500 € en 2022).

15) ARS : préparation nouveau Contrat Local de Santé

Report à un prochain Bureau.

16) Relais de Postes Launois sur Vence : 1^{ère} tranche restauration corps de logis

Conformément au classement de la Commission d'Appel d'Offre, le Bureau décide à l'unanimité de :

- relancer le lot 01 ;
- attribuer le lot 02 à l'entreprise MENUISERIE THIRY, pour un montant de 66 455 € HT.

17) Voie ferrée Sud Ardennes : signature convention d'embranchement avec l'ATVA

Le Bureau décide à l'unanimité de signer une nouvelle convention avec l'ATVA pour le train touristique précisant :

- Le nouveau périmètre d'embranchement intégrant également le quai militaire vers Rilly sur Aisne.
- Le calcul de refacturation des charges de maintenance relatives au désherbage, les expertises obligatoires, le contrôle des ouvrages et les remplacements de traverses, les contrôles techniques ... sur la base du linéaire mis à disposition soit 450 mètres.
- La durée : 3 ans à compter du 1^{er} juin 2022 puis renouvellement tacite chaque année.

En cas d'implantation d'une activité économique sur le quai militaire ou en gare d'Attigny, une convention de co-embranchement sera signée avec le nouvel utilisateur aux mêmes conditions que celle signée avec Vivescia.

18) Réfection toiture, bardage et isolation des locaux communautaires à Poix-Terron et aménagement d'une salle dans le hall d'accueil

Suite aux propositions de la commission consultative d'attribution des offres, réunie le 8 mars 2022.

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché par lot aux entreprises suivantes :

Lot 1 - Etanchéité toiture sur isolant – Zinguerie – Renforcement charpente métallique existante

à la société nouvelle Brasseur Misset pour 197 833,46 € HT (offre de base + PSE5)

Lot 2 - Panneaux photovoltaïques - Electricité

à l'EURL Ecosolar pour 40 803,42 € HT (dont 2 100 € HT pour l'électricité du lot 4)

Lot 3 - Bardage bois extérieur

à l'entreprise Lempereur pour 27 895,23 € HT

Lot 4 - Menuiseries intérieures - Plâtrerie

à l'entreprise Lempereur pour 5 130,28 € HT

19) Convention entretien sentiers 2022

Report au prochain Bureau.

20) Financement programme d'aides OPAH : convention Fonds Commun d'Intervention avec Région et Département et convention avec ANAH et Région

Le Bureau décide à l'unanimité de :

- autoriser la signature des conventions OPAH, Fonds Commun de lutte contre la vacance et les logements énergivores et Fonds Commun pour la rénovation du patrimoine bâti ancien.
- solliciter les subventions de la Région sur les 5 ans de l'OPAH (126 345 € pour la lutte contre la vacance et les logements énergivores, 725 316 € pour la rénovation du patrimoine bâti ancien) et du Département (164 566 € pour la rénovation du patrimoine bâti ancien).

21) Schéma Directeur Adduction Eau potable : participation financière aux Communes et syndicats sur coûts de relevés GPS des réseaux AEP – 5ème répartition

Le Bureau décide à l'unanimité de signer les conventions avec les communes et syndicats selon les plans de financement suivants :

Commune de SINGLY

Montant total des options 1, 2 et 3 :	1 249.00 € HT
Subvention Agence de l'Eau Rhin Meuse (80%)	999.20 €
Crêtes Préardennaises (10%) :	124.90 €
Reste à charge du SIAEP (10%)	124.90 €

SIAEP DE LA PREZIERE

Montant total des options 1, 2 et 3 :	2 220.00 € HT
Subvention Agence de l'Eau Rhin Meuse (80%)	1 776.00 €
Crêtes Préardennaises (10%) :	222.00 €
Reste à charge du SIAEP (10%)	222.00 €

Commune de Mondigny

Montant total des options 1, 2 et 3 :	1 246 € HT
Subvention Agence de l'Eau Rhin Meuse (80%)	996.80 €
Crêtes Préardennaises (10%) :	124.60 €
Reste à charge du SIAEP (10%)	124.60 €

22) Admission créances éteintes de redevances ordures ménagères

Le Bureau décide à l'unanimité d'admettre en créances éteintes les montants suivants :

- Pour classement surendettement : 2 453,36 €,
- Pour insuffisance d'actifs : 336,28 €.

23) Don financier pour les sinistrés de la guerre en Ukraine

Le Bureau décide à l'unanimité d'allouer un don de 5 000 € à la Croix Rouge Française « don pour l'Ukraine ».